



L'itinérance au Québec

C'est l'affaire de tous

Mémoire déposé à la Commission des affaires sociales sur le phénomène de l'itinérance au Québec

> Le SQUAT Basse-Ville de Québec Septembre 2008

•	

Sommaire

03	Introduction
04	Le SQUAT Basse-Ville
06	Le soutien aux familles
07	Accessibilité des services
07	Éducation
09	Emploi
10	Santé
12	Logement
13	Le droit de citoyenneté
14	« Pas dans ma cour »
14	Le Financement
15	Conclusion
Anne	xes : Statistiques La spirale de la fugue

Note : l'usage du genre masculin inclut le féminin ; il n'est utilisé que pour alléger le texte par personnes itinérantes on inclut jeunes mineurs, femmes, adultes, personnes âgées

Introduction

L'itinérance n'est pas un état mais l'aboutissement d'un processus. Elle est l'addition de plusieurs handicaps individuels et la résultante de nombreux facteurs structurels qui prend appui sur les forces économiques et les politiques sociales. Les personnes itinérantes sont aux prises avec une démarche complexe de réhabilitation dans laquelle elles sont vues comme seules porteuses de leurs handicaps et où les structures économiques, sociales et politiques ne sont pas remises en question. On considère la personne itinérante comme point de départ de l'intervention et on délaisse les structures sociales qui génèrent des conditions de pauvreté, d'inégalités et d'oppression.

Il est difficile de quantifier le nombre de personnes qui sont touchés par l'itinérance car elle n'est pas statique mais perpétuellement en mouvance et en constance mutation. Lorsqu'on prend la peine de regarder autour de soi, on s'aperçoit que l'itinérance est tout autour de nous. Ce mouvement se manifeste autant dans les milieux urbains que dans les milieux ruraux. Peu importe que l'on répertorie 5 000, 10 000 ou 30 000 personnes sans domicile fixe, il y en a trop et cela depuis trop longtemps. Trop ont laissé leur vie dans la rue, dans l'anonymat.

Tout comme un vaccin qui prévient une maladie, des actions significatives peuvent prévenir l'itinérance et même l'endiguer si, **ensemble**, on décide de mettre fin à la pauvreté et à l'exclusion.

L'itinérance s'accroît d'année en année. Elle se féminise et rajeunit. Les jeunes de la rue associent davantage la vie de rue à une expérience de vie en groupe. L'expérience de la rue est aussi perçue, par certains jeunes, comme une expérience de vie transitoire dans laquelle ils explorent leur passage à la vie d'adulte autonome. Les jeunes de la rue utilisent des stratégies de survie qui leur sont propres. C'est une quête de liberté qui s'accompagne d'une grande douleur. Le portrait des jeunes de la rue est diversifié : jeune fuqueur des centres jeunesse, jeune de région venu trouver du travail en ville pour fuir leur milieu d'appartenance, jeune prostitué, jeune de banlieue venu passer une fin de semaine en ville, jeune utilisateur de drogues injectables, jeune luttant contre la société capitaliste. Ces jeunes émanent de toutes les classes sociales et ont souvent fait l'objet de plusieurs placements. Ils utilisent la rue comme lieu d'apprentissage, de socialisation, de recherche d'identité et de survie. Malheureusement, la rue offre également des occasions de comportements à risque qui amèneront des conséquences néfastes sur leur santé physique et psychologique. La fugue est un phénomène important dans la composition de la population des jeunes de la rue. Ironiquement, la fugue est la porte d'entrée qui conduit à cette rue. S'il est vrai que le « Québec est fou de ses enfants » (rapport Bouchard, 1991), il est grand temps de le démontrer par des politiques concrètes.

Cette commission prendra son sens si elle sensibilise et mobilise les décideurs pour la reconnaissance d'une place citoyenne pour les personnes itinérantes. L'adoption d'une Politique en itinérance et les interventions qui y sont rattachées permettraient à des milliers de personnes de reprendre du pouvoir sur leur vie, de recouvrer une dignité. Pour les adolescents qui expriment leur souffrance dans la fugue, que celles-ci demeurent des fugues épisodiques sans danger que ces jeunes ne s'enracinent dans la rue.

LE SQUAT BASSE-VILLE

Origine

En 1995, la ville de Québec est dépourvue de ressources d'hébergement pour jeunes fugueurs dans la rue. N'ayant pas de modèle de ce genre dans la Capitale Nationale, la Régie régionale de l'époque, aujourd'hui dénommée l'Agence de la santé et des services sociaux, demande au milieu communautaire de faire une étude de faisabilité. Une concertation naît composée de plusieurs organismes travaillant avec les jeunes. Sur cette concertation étaient présents organismes institutionnels et communautaires. La première motivation était de permettre l'émergence d'un lieu qui pourrait héberger les jeunes de 12 à 17 ans en difficulté.

Le rapport est déposé et conclut que ce service doit exister. C'est le 16 février 1999 que le SQUAT Basse-Ville, situé au cœur du quartier St-Roch, a ouvert ses portes sous le nom du « Gîte du Nomade ». Cette appellation attirait de nombreux touristes et supposait que l'endroit était un gîte touristique. À la fin de l'année 2003, on décida de modifier le nom pour le « SQUAT Basse-Ville » ce qui évoque davantage la mission communautaire de l'organisme et la clientèle ciblée enleva ainsi toute confusion.

Mission

Hébergement temporaire et volontaire pour garçons et filles de 12 à 17 ans en fugue, à la rue ou ayant besoin d'un répit. Par la prévention, l'intervention et l'accompagnement, nous tentons de réduire les conséquences associés à un passage à la rue.

Objectifs

- ✓ Assurer la sécurité et répondre aux besoins de base des jeunes se retrouvant à la rue
- ✓ Favoriser l'implication des jeunes et les accompagner dans toutes les démarches les concernant
- ✓ Référer les jeunes aux ressources susceptibles de les aider selon leurs besoins
- ✓ Favoriser la réflexion des jeunes face à leur situation afin de mettre un terme à leur passage à la rue
- ✓ Prévenir la fugue, les méfaits associés et la récurrence

Philosophie d'intervention

La philosophie d'intervention s'inscrit dans une vision d'approche globale et de réduction des méfaits. Une grande partie des jeunes qui fréquentent l'organisme ont connu de nombreux placements et ont dû composés avec un grand nombre d'intervenants de sorte qu'ils sont devenus résistants aux plans d'intervention munis d'objectifs et d'échéanciers précis.

Notre intervention fait en sorte d'amener le jeune à s'investir dans des démarches sur une base volontaire en le soutenant, en l'accompagnement dans son vécu tout en respectant son rythme afin de ne pas perdre un lien de confiance souvent précaire. Nous évitons de reproduire les schémas auxquels le jeune a été surexposé durant son passage en milieu institutionnel.

Services offerts

- √ hébergement temporaire
- ✓ services de repas (même pour ceux qui ne sont pas en hébergement)
- √ hygiène (même pour ceux qui ne sont pas en hébergement, ils peuvent venir prendre une douche, laver leur linge, etc)
- √ écoute, relation d'aide
- √ accompagnement individualisé
- ✓ prévention sur les risques associés au phénomène de la fugue, en milieu scolaire et dans les centres jeunesse
- ✓ soutien aux parents
- ✓ service de médiation familiale
- ✓ référence : lien et collaboration avec les intervenants sociaux institutionnels dans le dossier du jeune
- ✓ intervention dans le milieu naturel des jeunes en fugue (travail de rue)

La fugue est très peu abordée parmi les problématiques jeunesse, elle est peu connue et gagnerait à être davantage démystifiée. Nous avons souvent en tête l'adolescent qui décide de partir à l'aventure ou le jeune qui décide de se pousser de son milieu sur un coup de tête sans que rien ne l'ait laissé présager. Les intervenants du SQUAT ne croient pas beaucoup au caractère improvisé des fugues chez le jeune, bien qu'ils reconnaissent que cela arrive à l'occasion.

Il s'agit surtout d'une accumulation de problèmes relatifs à la personnalité du jeune de même qu'aux différentes sphères de sa vie que sont le milieu de vie, l'école et les pairs. La fugue est un cri d'alarme sérieux, un appel à l'aide et à la compréhension.

Bien que la fugue renvoie souvent à un contexte familial difficile, elle survient tout aussi régulièrement dans les centres de réadaptation. Les raisons de partir diffèrent d'un milieu à l'autre. Les jeunes qui vivent avec leurs parents vont parler des conflits fréquents qui les opposent alors que ceux placés en centre de réadaptation vont ventiler leur fugue par la nécessité d'obtenir un « break » de la vie en unité. Dans tous les cas, les premières fugues se feront chez des personnes de confiance (grands-parents, oncles, tantes, amis...), mais plus les récidives vont survenir et plus ces jeunes vont se risquer de plus en plus longtemps et de plus en plus loin de leur milieu d'appartenance, pour finalement arriver au centre-ville de Québec.

Si, au départ, la fugue est vue par les adolescents comme la solution rêvée à leurs problèmes, la réalité de la rue va se charger de les ramener sur terre. Les jeunes fugueurs seront amenés à errer ça et là dans des conditions précaires, tout en ayant à combler leurs besoins de base, ce qui fait que, très rapidement, ce qui les ont

conduits à la rue va devenir secondaire. Il peut s'en suivre par la suite un cercle vicieux dans lequel le jeune posera des actes pour assurer sa survie, actes qui vont venir alimenter ce sentiment d'exclusion qu'ils vivent.

LE SOUTIEN AUX FAMILLES

Qu'elles soient riches ou pauvres, de milieux sociaux différents, de cultures différentes, les familles sont toutes différentes les unes des autres mais elles ont toutes un dénominateur commun soit de répondre aux besoins de leurs enfants du mieux qu'elles le peuvent avec leurs compétences et leurs histoires de vie respectives. De nombreux facteurs font en sorte que les familles vivent des difficultés : la recherche d'identité familiale, l'absence de références et d'affiliation, le manque de stabilité, le sentiment de vulnérabilité. Malheureusement, ce sont les enfants qui en subissent les conséquences.

La plupart de ces familles viennent chercher de l'aide car elles sont dépourvues de solutions ou, au contraire, de peur de se faire étiqueter comme parents incompétents et de se faire enlever leurs enfants par la DPJ. Elles resteront avec leurs problèmes et deviendront des familles dysfonctionnelles. Les enfants deviennent à tels points vulnérables qu'ils iront, sans se poser de question, vers toute personne, si malfaisante soit-elle, qui leur témoignera apparemment un peu d'affection.

Les praticiens ne peuvent pas remplacer le rôle de la communauté qui ne s'investit pas auprès de ses familles, une société qui ne trouve que des solutions temporaires aux problèmes plutôt que de les travailler en profondeur. La responsabilité d'élever un enfant incombe aux deux parents et l'État doit les aider à exercer cette responsabilité en leur accordant une aide appropriée. On a souvent l'impression, parce qu'on entend souvent parler de familles et d'enfants, qu'un projet de société existe, mais ce n'est pas le cas. Nous n'avons jamais défini, au Québec, de projet de société qui ait la famille au coeur de ses priorités et l'enfant au coeur des valeurs de la société. L'enjeu réel d'un projet de société est de mobiliser et de soutenir. On parle beaucoup, dans les politiques publiques, de soutien à la famille. Mais on ne peut pas soutenir la famille sans la mobiliser. Sinon, on ne fait que mettre sur pied des programmes isolés. Il faut donc mobiliser la famille avant de la soutenir.

- Agir dans l'environnement immédiat des familles qui vivent des difficultés afin d'éviter que les jeunes soient retirés de leur milieu familial, mis à la porte ou fuguent et viennent ainsi agrandir les rangs des jeunes qui choisissent la rue comme milieu d'appartenance car elle représente, à leur yeux, la meilleure stratégie de survie.
- o Établir des politiques de renforcement des familles établies selon la perspective de l'«empowerment» (reprendre du pouvoir sur sa vie) dans lesquels les parents sont impliqués et intégrés dans tout processus.
- Soutenir et financer adéquatement les initiatives communautaires auprès des familles et des jeunes en difficulté.

 Favoriser et soutenir des programmes d'aide psychosociale, s'adressant directement aux parents dépassés par les comportements déviants de leurs enfants, pour que des liens de support et de collaboration s'établissent entre la famille, l'école et le travail.

ACCESSIBILITÉ DES SERVICES

Les services sociaux et de santé de manière générale, et plus précisément leur qualité et leur accessibilité pour les populations vulnérables, jouent un rôle central dans la lutte contre l'exclusion sociale.

L'hôpital constitue souvent, pour les plus démunis et les moins bien informés, la seule porte d'accès au système de santé. Si la nécessité d'assurer l'accès aux soins des personnes démunies constitue une priorité, il convient d'organiser la mise en place d'un dispositif permettant de leur offrir une prise en charge la plus globale possible, prenant en considération autant les problèmes de santé que les difficultés sociales.

On constate des inégalités au plan de la santé entre les groupes favorisés et les groupes défavorisés ainsi qu'une panoplie de problèmes de santé (physique et mentale) chez les individus en situation d'extrême pauvreté et chez les personnes itinérantes (malnutrition, etc...). Les demandes sont trop grandes par rapport aux ressources disponibles.

Recommandations

- Soutenir des pratiques de proximité et personnalisées permettant et garantissant l'accès à des services pertinents pour les personnes itinérantes atteintes de problèmes de santé mentale, de dépendance ou de problème physique avec une équipe médicale itinérante: psychiatre, médecin, infirmière, travailleur social avec un souci de continuité.
- o Favoriser le développement de support communautaire et d'accompagnement
- Adopter des approches d'aide et de prise en charge plutôt que d'assistance
- Adopter des approches globales plutôt qu'en silo

ÉDUCATION

Le système éducatif, à titre de premier réseau de socialisation hors famille, participe activement à l'évolution et au développement de la société. L'école doit fournir une éducation visant le développement complet de la personne. Elle est en quelque sorte la société en miniature avec ses populations, ses individus forts, moyens et faibles, sa hiérarchie, ses règles et ses modes de fonctionnement. Elle est une microsociété qui doit préparer le mieux possible les jeunes à la vie en société.

L'aide aux élèves présentant des difficultés de comportement ou d'apprentissage est un besoin important et les ressources en personnel spécialisé sont insuffisantes. Il importe d'offrir un mode de cheminement particulier qui réponde aux goûts et aptitudes de chaque jeune.

Pour susciter la persévérance scolaire, il faut que les études soient suffisamment valorisées auprès des jeunes pour que ces derniers soient motivés et s'y investissent, qu'ils se sentent capables de réussir un parcours adapté à leurs capacités et aspirations et pour que les exigences de leur vie d'élève s'harmonisent avec les autres dimensions de leur vie. Mais, actuellement, la plupart de nos écoles secondaires stigmatisent les élèves en difficulté d'apprentissage. Nous avons besoin d'une école qui a les moyens d'éduquer et non pas seulement d'instruire. Les jeunes que l'école ne réussit pas à retenir sont la plupart du temps aussi capables que les autres, c'est leur rapport avec l'école qui est en cause. Et s'attaquer au problème demande d'avoir une approche globale qui permette de prendre en considération l'ensemble du développement des jeunes, dans toutes ses dimensions.

Beaucoup trop de jeunes abandonnent leurs études avant d'avoir obtenu un diplôme. Le phénomène du décrochage scolaire a des impacts sociaux et économiques majeurs qui touchent à la fois les individus et l'ensemble de la collectivité.

La démotivation et le désengagement semblent un facteur important lorsque le jeune prend la décision de quitter les bancs de l'école. Lorsque le jeune fait face à des échecs scolaires répétés, il croit que la seule solution à envisager est d'aller sur le marché du travail mais de nos jours, la plupart des emplois requièrent un secondaire 5 minimum. De plus, la faible estime de soi, les difficultés interpersonnelles, le besoin de liberté, d'aventure et de changement de même que l'abus de drogues et d'alcool peuvent être tous des motifs de l'abandon des études.

La pauvreté est également un autre facteur. La situation financière des parents influent sur la décision du jeune de rester à l'école ou non. Certains parents vont influencer leur enfant a abandonné l'école pour aller travailler. De plus, le peu d'attente des parents devant la réussite scolaire, l'environnement familial, le manque de supervision, les valeurs marginales des parents et un mode de vie non conventionnel, des événements personnels ou familiaux non résolus sont autant de conditions favorisant le décrochage scolaire.

Comment les jeunes décrocheurs, peu scolarisés, réussiront-ils à intégrer le marché de l'emploi sans diplôme, ni qualification?

- Adapter les programmes et mesures de formation aux personnes itinérantes et à risque qui ont des contraintes liées à leurs conditions de vie
- Soutenir adéquatement les pratiques alternatives et d'éducation populaire qui ont été développés dans le milieu communautaire.

- Que le MEQ reconnaisse les initiatives d'écoles de la rue et en soutienne le développement dans l'ensemble des régions du Québec.
- Ne pas tolérer que les enfants de moins de 16 ans aient la possibilité d'abandonner l'école et que soient privilégiées des formations qualifiantes et transférables pour les jeunes qui sont à risque de décrocher.
- o Favoriser des programmes d'aide et de support pour parvenir à faire le pont entre la famille et l'école. Cela impliquerait une action concertée des parents, des éducateurs impliqués dans le cheminement de l'élève ainsi que des employeurs dans le sens d'une réorganisation de la structure du travail ouverte sur la prédominance de la responsabilité parentale.

EMPLOI

L'insertion des jeunes dans la vie active, vécue souvent difficilement par les jeunes et leurs familles, constituent un problème de société récurrent. Les jeunes éprouvent des difficultés à entrer sur le marché du travail et à s'y insérer durablement. Les jeunes sont peu scolarisés et trouvent des emplois précaires. L'absence d'un logement permanent et l'alimentation déficiente rendent difficile l'accès à un emploi ou même la recherche d'un emploi. Le manque de formation, le décrochage scolaire, les problèmes personnels graves viennent alimenter les préjugés que ce sont des personnes fainéantes et paresseuses. La réinsertion au travail est difficile parce que, pour certains, il y a longtemps qu'ils ont occupé un emploi ou alors, ils n'ont jamais eu de véritables emplois rémunérés décemment. On constate que ce n'est pas seulement une question de volonté, ni de décision individuelle.

- Reconnaître, valoriser, développer et élargir l'accessibilité aux programmes d'insertion à l'emploi par les plateaux de travail et entreprises d'insertion dans les organismes communautaires qui développent l'autonomie, l'estime de soi, l'acquisition d'habiletés et de compétences plutôt que de favoriser seulement le taux de placement.
- Soutenir les pratiques et les programmes d'insertion des organismes communautaires afin que ceux-ci puissent offrir un meilleur suivi auprès des personnes qui se retrouveront sur le marché du travail en tenant compte de la diversité des parcours de vie.
- Favoriser un retour progressif à l'emploi et un encadrement adéquat pour les jeunes terminant un programme d'insertion au travail afin de leur offrir un soutien.
- o Améliorer la souplesse et la flexibilité des programmes d'insertion et d'employabilité notamment en reconnaissant le droit à l'erreur.
- Avoir un revenu plancher pour que les personnes n'aient plus à choisir entre manger ou payer leur loyer. Avec un revenu décent, les personnes qui sont à

la rue auraient de meilleures chances de s'en sortir en améliorant leurs conditions de vie.

Hausser le taux du salaire minimum.

SANTÉ

L'expérience de l'exclusion sociale que vivent les personnes itinérantes les placent dans un état de grande vulnérabilité autant sur le plan psychologique, socioculturel que socioéconomique. Elles doivent composer avec cette vulnérabilité pour parvenir à « s'en sortir ». La consommation des drogues et de l'alcool, le jeu compulsif, la fragilité de leur état de santé mentale, l'impossibilité de se payer un logement convenable, une scolarité non terminée, s'engager dans un travail satisfaisant et dans des relations significatives sur le plan individuel et collectif constituent autant d'indicateurs de cette vulnérabilité.

La prostitution juvénile

La prostitution à l'adolescence est plus qu'une pratique d'ordre économique. Les causes de la prostitution juvénile peuvent être liées à un besoin de survie; de contester; de fuir; de recherche de pouvoir; d'affection; de s'exprimer; de se mesurer à un adulte non pour l'exploiter mais pour le confronter et pour le dépasser; pour s'affirmer; pour devenir autonome; pour avoir le sentiment d'exister. La consommation d'alcool, l'abus de drogues peuvent être des éléments déclencheurs des activités de prostitution ou être la conséquence de ces activités et contribuer à maintenir les adolescents dans l'industrie du sexe.

Pour les jeunes fugueurs qui débutent leur vie de rue, ils sont en instance de choisir leur mode de relations sociales. Cette situation se reflète dans leur consommation. Ils veulent être forts et performants. Dans une perspective d'intervention auprès des jeunes de la rue, il faut tenir compte des valeurs symboliques et idéologiques associés à ces consommations si on veut comprendre les sources réelles de leur dépendance ou de leur consommation abusive.

Les mineurs qui se prostituent ne trouvent pas toujours réponse à leurs besoins dans l'offre d'aide traditionnelle proposée par les organismes de service de santé et de services sociaux. Les interventions trop souvent répressives et ont miné la confiance de plusieurs jeunes face à l'adulte et aux formes d'aide offerte par les organismes institutionnels.

Médicalisation

Après tout ce temps passé avec des jeunes fugueurs, on a pu remarquer que plusieurs, à qui nous offrons des services, présentent des troubles de santé mentale ou à tout le moins ont des comportements pouvant le laisser croire. Certains doivent même prendre une médication pour en atténuer des symptômes, souvent inquiétants, et qui requièrent une attention particulière. La sécurité immédiate de ces jeunes n'est pas toujours compromise s'ils ne prennent pas leur médication durant leur fugue mais pour certains jeunes aux prises avec de graves troubles de santé, ils

seront considérés en danger par l'Urgence sociale même à l'intérieur de nos murs du fait qu'il s'en est suivi une trop longue période d'abstinence de la médication.

Pour une partie de ces jeunes, ils sont surmédicalisés, adoptant ainsi des comportements amorphes, n'attendant pas grand-chose de la vie. La cause de cette situation : troubles de comportement, troubles d'angoisse, troubles d'opposition, hyperactivité, tentative de suicide, paranoïa, automutilation, trouble de personnalité limite, troubles affectifs, dépression, déficit de l'attention, idéations suicidaires, symptômes de schizophrénie. Hormis que de consommer des médicaments, ils ne suivent pas de thérapie cognitive et comportementale en parallèle.

Alcool et drogues

La toxicomanie, même si elle ne cause pas directement un trouble de santé mentale, peut s'avérer un puissant catalyseur qui va venir accélérer le déclenchement du trouble de santé mentale. Les jeunes que nous côtoyons au quotidien sont tous dans cette période déstabilisante que constitue l'adolescence, période où les jeunes fonctionnent par « essai-erreur » et vivent dans le moment présent, en plus de faire la pratique de comportement à risque. Les jeunes en difficulté n'ont pas de points d'ancrage. Ils vivent beaucoup d'abandon et d'insécurité.

La consommation chez l'adolescent peut provoquer un sentiment de pouvoir sur luimême dans la mesure où il peut introduire, dans son corps, sans l'autorisation de personne, des sensations qui lui permettent d'explorer d'autres univers. On constate que les dépendances se sont aggravées impliquant des substances et des manières de consommer plus dangereuses. De l'alcoolique à l'utilisateur de drogues injectables, la question de la dépendance est la même. La vulnérabilité de ces personnes est accrue dans la mesure où elles doivent faire face à des problèmes de santé encore plus importants tels le VIH/SIDA et les hépatites.

- o Reconnaître l'approche de la réduction des méfaits à l'intérieur du réseau institutionnel.
- Soutenir le travail de rue afin que les intervenants puissent accompagner et travailler l'autonomie du jeune de la rue en lui permettant d'accéder à des outils afin qu'il fasse des choix non forcés tout en le respectant dans son mode de vie.
- Faire la promotion des alternatives à la médication car celle-ci est trop souvent utilisée comme intervention de premier recours.
- Soutenir des activités de prévention et de promotion de la santé en mettant l'accent sur les services destinés aux jeunes en y associant leur famille.
- o Développer des milieux de dégrisement pour les jeunes adolescents de la rue.

- o Favoriser la continuité des services entre le médecin, le psychiatre ou autres avec les organismes communautaires.
- o Développer des programmes spécifiques pour les cas de double problématique, en particulier ceux associant trouble de santé mentale et toxicomanie.
- Que le traitement des dépendances et des problèmes de santé mentale représentent des priorités en matière de santé publique afin de prévenir des décès chez les jeunes.
- Susciter la réflexion sur la médicalisation infligée aux jeunes en bas de 18 ans et stimuler le développement de solutions alternatives.
- o Persévérer dans la lutte contre le suicide car les jeunes en situation d'itinérance sont fragiles émotivement.

LE LOGEMENT

Le logement c'est plus qu'un toit au-dessus de la tête. Le logement n'est pas seulement un abri physique mais un lieu d'investissement affectif et un lieu d'ancrage permettant de développer un sentiment d'appartenance à un milieu. Les personnes vivant en situation d'itinérance n'ont plus de réseau familial ou social. Il faut développer de nouveaux types de réseaux d'habitation répondant aux besoins de ces personnes.

Le soutien communautaire en logement est une pratique qui vise la stabilité résidentielle. Les services de soutien communautaire vont de la référence à l'accompagnement de la défense de droits et au soutien à la vie quotidienne en passant par la résolution de conflits. Ce soutien assure à ces jeunes qui ont côtoyé la rue les moyens de s'approprier leur quotidien, de développer leur autonomie, de s'assurer d'une stabilité et d'un futur. Une intervention peu coûteuse mais essentiel pour éviter ne pas retomber dans la rue.

- Encourager les projets d'habitation qui favorisent la mixité sociale pour ainsi éviter les ghettos.
- Alléger les exigences administratives dans l'administration des programmes de logement social afin que les personnes en situation d'itinérance ne soient pas pénalisées par leurs conditions.
- Renforcer le contrôle du prix des loyers et des coûts inhérents au logement afin de faciliter l'accès à des logements abordables dans des conditions adéquates.
- o Améliorer les mesures permettant de freiner la discrimination auprès des propriétaires et l'accès à des recours.

 Augmenter l'enveloppe concernant les programmes existants pour le développement du logement social avec support communautaire.

LE DROIT DE CITOYENNETÉ

Lorsque la société est en crise ou en transformation, elle a tendance à pénaliser et contrôler davantage ses populations pauvres dans un réflexe sécuritaire. Les interventions oscillent entre l'aide et le contrôle. La présence de l'itinérance dans nos rues est devenue un risque, une situation dérangeante voire menaçante sur laquelle la société veut reprendre le contrôle. Cette logique d'action qui alimente la tolérance zéro et la pénalisation de la pauvreté où l'exigence de normalisation est portée par des interventions punitives.

La ville de Québec connaît de nombreuses interventions qui visent à soutenir les personnes en situation d'itinérance en leur offrant ce dont elles ont besoin : dépannage alimentaire, vestiaires, refuges, hébergement, éducation populaire, accompagnement et suivi communautaire, travail de rue et de milieu, centres de jour et de soir. Toutefois, le droit de citoyenneté des personnes en situation d'itinérance est contesté. Les actions de répression telles les émissions de contraventions, tant sur le mode de vie de l'itinérant que sur leurs stratégies de débrouillardise, sont de plus en plus nombreuses et contribuent à la détérioration de la vie des personnes en favorisant leur exclusion. Les personnes accumulent un nombre impressionnant de contraventions qu'elles ne pourront pas payer ce qui contribuera à un endettement qui les maintiendra dans la rue et la pauvreté.

Il importe de comprendre ces enjeux d'inégalités et de renforcement de la pauvreté chez les personnes vivant en situation d'itinérance. Certains méfaits reprochés à ces personnes sont ignorés lorsqu'ils sont commis par des citoyens « ordinaires » comme flânage, traverser la rue ailleurs qu'à une intersection, mauvaise utilisation des bancs de parc, etc. D'autres moyens sont mis en place pour exclure les personnes en situation d'itinérance soient l'enlèvement de bancs publics, l'absence de toilettes publiques, heures de fermeture des parcs et ce, en ayant pour objectif de les rendre moins visibles.

- Que les municipalités développent des stratégies afin de faire respecter les droits des personnes itinérantes et se doter de politiques pour lutter contre la pauvreté et l'itinérance.
- Arrêter de pénaliser les pratiques de sollicitation dans les espaces publics permettant aux personnes de se procurer un revenu de survie.
- Éliminer les répressions et l'intimidation auprès des personnes en situation d'itinérance, qui ne représentent pas une menace pour autrui, qui leur rend difficile la fréquentation d'organismes communautaires.

« PAS DANS MA COUR »

La gestion du développement du territoire municipal constitue un domaine privilégié des pouvoirs délégués aux municipalités locales par l'autorité provinciale. Il n'est pas exagéré de prétendre que la souveraineté réglementaire d'une municipalité s'affirme très souvent à travers la réglementation d'urbanisation.

Le syndrome du « pas dans ma cour » progresse partout au Québec. Le phénomène repose sur le préjugé selon lequel la présence de personnes itinérantes engendre l'apparition de problèmes dans un quartier tel le bruit, la délinquance, la consommation d'alcool et de drogues, etc. Conséquemment, les propriétaires immobiliers craignent la peur de la baisse de la valeur marchande de leurs propriétés. Certaines décisions municipales alimentent ces préjugés par des mesures règlementaires comme le zonage qui amène des débats sur la place publique et excluent ou pointent du doigt les organismes qui viennent en aide aux personnes en situation d'itinérance. Il devient donc très difficile pour un organisme de se relocaliser, d'implanter de nouveaux projets de logement social avec support communautaire, etc. L'échec d'un projet dans une localité peut entraîner des relocalisations dans des zones mal adaptées et ainsi ne pas répondre aux besoins émergents.

Recommandation

 Établir une disposition légale qui permette à un organisme communautaire d'aide en itinérance de s'installer et de mener des activités là où sa mission le nécessite. Cette disposition devrait primer sur les possibilités de recours de la communauté et des pouvoirs municipaux.

LE FINANCEMENT

Le programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du Ministère de la Santé et des Services sociaux est un programme de financement récurrent à la mission globale des organismes communautaires. Le PSOC représente un financement indispensable.

Le financement du fédéral via le « Programme d'initiatives de partenariat en action communautaire » (IPAC) aujourd'hui renommé « Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance » (IPLI) est un acteur important de financement pour les groupes communautaires en itinérance. Toutefois, ce n'est pas un programme récurrent et l'avenir de ce financement reste toujours incertain. On ne peut pas compter sur le financement du fédéral pour pallier au problème de sous financement chronique car le programme ne vise pas le financement à la mission globale mais plutôt le développement de projets. De plus, on ne dispose d'aucun engagement quant à la continuité du programme.

Les autres sources de financement vers lesquelles doit se tourner les organismes communautaires sont les collectes de fonds, des demandes d'aide financière déposées auprès de fondations et la recherche de dons. Ces possibilités de

financement prennent beaucoup de temps et d'énergie et ne sont pas garantie de succès. Le sous financement a beaucoup d'impacts sur les organismes communautaires et les conséquences se font sentir au niveau des services, des activités et du personnel.

Les organismes peuvent offrir des services de manière incomplète, être dans l'impossibilité de développer des services, services pourtant essentiels pour répondre aux besoins exprimés, ou dans la difficulté à faire évoluer les pratiques d'intervention adaptées aux nouvelles réalités. Le sous financement fait en sorte que le personnel ne peut être rémunéré adéquatement, selon leur qualification et leur compétence, avec de bonnes conditions de travail. Les salaires peu élevés, l'épuisement, une charge de travail élevé, etc entraînent un roulement de personnel. Un tel roulement coûte cher parce que l'on doit fréquemment former de nouveaux employés. La difficulté de rétention du personnel empiète également sur la qualité des services offerts ainsi que sur la continuité du lien qui est pourtant essentielle à une intervention structurante.

Recommandation

- Reconnaître les approches et les pratiques existantes tout en préservant la diversité et l'autonomie des organismes communautaires.
- Soutenir de façon adéquate et récurrente le financement accordé à la mission globale des organismes communautaires en itinérance.
- Soutenir l'évolution des pratiques d'intervention par la formation afin qu'elle puisse s'adapter aux réalités et favoriser le développement d'initiatives permettant de répondre à des besoins émergents.

CONCLUSION

Paresseux, alcoolo, menteur, sale, fainéant, ... sont parmi les mots utilisés pour décrire les personnes en situation d'itinérance rencontrées sur la rue. Marginales, exclues et vulnérables, les personnes en situation d'itinérance reflètent tout ce qu'on ne veut pas être, tout ce dont on a peur comme individu et comme société. Alors pour mieux se protéger, encore faut-il pouvoir les rendre coupable de leur sort, ces personnes au destin peu enviable. Elles sont dangereuses et dérangeantes car elles occupent l'espace public dans lequel nous circulons. Injection de drogues, délire, désorganisation, personne en crise, attitude agressive sont autant de comportements qui renforcent l'image du danger. Pourtant derrière ces comportements, il y a des personnes souffrantes qui n'ont que la rue comme milieu d'appartenance. Les personnes itinérantes rappellent que la santé et les conditions de vie décentes sont un privilège dans notre société. Les voir, c'est comme voir la pauvreté de notre ville. Il faut reconnaître et faire reconnaître que la situation de l'itinérance c'est d'abord et avant tout une question de droits sociaux dont on prive certaines personnes : droit au logement, au travail, à l'espace public, à un revenu décent, à une santé, à une vie privée...

Les services offerts devraient évoluer vers une capacité de répondre aux besoins d'une personne itinérante qui implique une vision globale allant de la prévention à la réinsertion. Il y a des besoins non comblés et il existe une urgence d'agir. Une politique en itinérance constituerait le début d'une réelle volonté politique de mettre fin à une situation d'exclusion et de pauvreté. Même avec l'adoption en 2001 de la politique de reconnaissance du mouvement communautaire, les rapports entre le réseau institutionnel et le communautaire demeurent traversés par de multiples tensions. Nous assistons présentement à la mise en place des réseaux locaux de services et des réseaux de services intégrés. Autour des enjeux entourant leur structuration et leur gestion, de nombreux organismes communautaires voient se confirmer les risques d'une perte d'autonomie de pratique. La direction que semble rendre l'actuelle réorganisation donne à penser que, sous le prétexte d'offrir un meilleur continuum de services aux clientèles desservies, les organismes communautaires pourraient devoir sacrifier une perte importante de leur spécificité, de leur identité propre dans le cadre de cette nouvelle reconfiguration. Dans cette logique d'intégration, il y a renforcement de l'individualisation des services qui conforte la place centrale occupée par l'approche clientèle, définie en fonction de problématiques particulières (ex. toxicomanie, santé mentale, etc) Cela nous apparaît être une forme d'intervention qui renforce la propension à chercher à ce que la personne s'implique dans la résolution de son problème. Nous sommes alors très loin d'une perspective citoyenne, démarche centrée sur l'appropriation individuelle et collective.

Une politique en itinérance obligerait les différents ministères concernés à travailler ensemble pour harmoniser les actions à entreprendre. Nous demandons davantage de cohérence de la part du gouvernement en matière de santé, de services sociaux et de prévention afin de combattre l'exclusion du nombre de personnes qui vivent sous le seuil de la pauvreté, qui sont en situation d'itinérance ou à risque de devenir itinérant. Nous souhaitons que cette consultation publique amène plus qu'un plan d'action mais nous amène à réfléchir sur nos pratiques et nous permette d'aller de l'avant pour atteindre un objectif commun, celui de lutter contre l'itinérance.

Recommandation

Que les ministères de l'Emploi, de la Solidarité sociale, du Revenu, de la Santé et Services sociaux, de l'Éducation, de la Justice et de la Sécurité publique travaillent de concert à un plan d'action pour contrer l'itinérance et son émergence.

L'itinérance au Québec, c'est l'affaire de tous

ANNEXES



Statistiques annuelles

Visites & hébergement

2008

MOIS	M 53	MIN F	EURS			MAJE	URS	1224	24.5	* 20 ° 6 22 1	1600 CV	TOTAL A	DION.	16.60	94 (SE) 2 A	49.00	SECRETARIST CODE (\$125.)
A THE STREET COMMENSAGE TO A	PART CAR	F×			12 March		out to vide of the Section				9	ITUA'	HON,	S. 77.			
	52		- C	I	M	F	Ö.	Ι	1	2	က	4	5	6	7	8	AGE MOYEN
JANV.	33	23	71	5	7	5	12	0	1	57	0	12	13	5	0	0	16,53
FÉV.	62	20	70	12	20	2	21	1	4	47	0	27	11	7	0	8	16,94
MARS :	69	43	102	10	10	2	11	1	10	67	0	26	6	14	0	1	16,95
AVRIL	124	61	176	9	28	7	33	2	46	59	0	62	28	25	0	0	17,28
(MAI)	144	33	163	14	3	თ	6	0	18	58	0	72	32	2	0	1	17,45
JUIN	66	44	96	14	8	6	11	3	8	27	0	59	25	4	0	1	17,25
JUIL	89	82	146	25	24	7	28	3	29	62	2	54	45	8	0	2	16,66
AOUT	114	114	204	24	31	2	32	1	23	133	0	60	24	14	1	6	16,70
SEPT.	78	51	120	9	15	6	19	2	18	68	0	47	13	4	0	0	16,15
OCT,	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
NOV.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
DÉC:	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
TOTAL	799	471	1148	122	146	, 40°	173	13	157	578	2	419	197	83	1	19	#DIV/0!
	12	- ADAD CONTRACTOR	127 ** 145		18	36	18	1456									

	HÉBERGEMENT												
		MINE	URS:	30 0.7		(∗ S	ITUA'	TION:	y y y	22.4		∄ÂGE
MOIS -	M	F	C	EI	118	2	.3	4	5 8	6	7	8.	MOYEN
JANVIER	39	10	41	8	3	42	0	2	2	0	0	0	15,90
FÉVRIER	13	6	13	6	0	19	0	0	0	0	0	0	14,90
-e+⊋ MARS -	24	12	31	5	5	29	0	2	0	0	0	0	15,58
AVRIL	27	22	39	10	19	18	0	3	9	0	0	0	16,00
MAI	35	11	40	6	11	14	0	13	8	0	0	0	16,12
JUIN	22	15	31	6	5	10	0	15	7	0	0	0	16,48
JUILET	30	17	44	3	8	20	0	16	3	0	0	0	16,14
AOÛT	14	25	36	3	11	23	0	2	3	0	0	0	15,79
**SEPTEMBRE	15	6	19	2	4	16	0	1	0	0	0	0	15,54
**OCTOBRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
NOVEMBRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
DÉCEMBRE □	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
TOTAL	219	124	294	49	/66°	191	0	54	∂32 ≗	; 0	0	, 0	#DIV/0!
	34	43	34	3	343								



Statistiques annuelles

Visites & Hébergement 2007

							VIS	TES		٠.							
		MINE	URS	NAPA		MAJ	EURS	Şirili i			SI	TUAT	ION		1.5		
MOIS	M	P	Ċ	j	M;	e E	*) C	Šį.	1	2	3	4	5	6	7	8	AGE MOYEN
WANTER:	20	19	34	5	7	8	10	5	4	3	2	20	8	17	0	0	15,95
BEDVELOKE	28	12	34	6	5	1	5	1	5	19	0	6	9	7	0	0	17,47
A ENDERES OF	9	2	6	5	1	2	3	0	2	2	0	2	2	6	0	0	16,93
SE AVRUL E	35	8	34	9	8	0	7	1	3	11	6	17	10	4	0	0	16,55
MA CAR	43	10	45	8	8	2	9	1	0	6	0	38	11	8	0	0	16,95
ara junya se	41	24	55	10	9	9	17	1	11	28	1	15	15	12	0	1	16,14
JULICE S	39	18	52	5	8	4	10	2	3	20	1	36	6	3	0	0	16,39
	19	6	17	8	4	6	8	2	2	4	0	17	3	8	1	0	16,18
KIDENDVIBRID	27	20	35	12	1	2	3	0	3	18	0	21	2	6	0	0	15,81
#OCTOBRE	27	28	45	10	1	3	4	0	2	23	0	17	4	13	0	0	16,15
NOVEMBRE	46	18	57	7	12	0	12	0	1	31	2	18	19	5	0	0	17,01
DECEMBRIC.	32	13	41	4	2	1	1	2	1	21	0	19	4	3	0	0	15,90
TOTAL	366	178	455	89	66	38	89	15	37	186	12	226	93	92	1	1	16,45
	544.			10)4												
	8 133		4648	牙帽								648					

				1 🛊 🖟 2	1:30;	GEM							
		MIN	EURS				SI	TUAT	ION				ÂGE
MOIS	M	運	EC	₹I#	复建	12	33	±4 s	5	5 6,	7.	8	MOYEN
JANWIDR	3	2	4	1	0	2	2	1	0	0	0	0	16,38
व्यक्तिकार विकास	11	5	12	4	1	11	0	1	3	0	0	0	16,22
MARS **	13	7	12	8	10	10	0	0	0	0	0	0	15,47
e vaveris o	23	4	23	4	6	7	1	3	7	3	0	0	15,19
ARREST LATER STATE	15	1	12	4	0	7	0	6	1	0	0	2	16,80
ENCEPTON NEWS	30	б	25	11	6	21	0	3	4	0	0	2	16,33
A PROPERTY.	18	7	23	2	9	8	1	7	0	0	0	0	15,80
A PRIACOLYTICAL	11	1	10	2	0	9	0	3	0	0	0	0	15,50
SIDETEN BRD.	17	15	27	5	0	30	0	1	1	0	0	0	14,70
#OCTOBRE	20	10	22	8	2	17	0	10	1	0	0	0	16,04
NOVEMBRE	39	8	41	6	1	25	4	8	10	0	0	1	16,06
D)D(O)D)((i:1R10)	25	8	28	5	4	23	0	5	1	0	0	0	16,04
TOTAL	225	74	239	60	39	170	8	48	28	3	0	5	15,88

	Légende										
	Situations	Mineurs / Majeurs Interventions						Post-Hébergement			
1	Fugue familiale		M	Masculin		M	Médiation	:	F	Famille	
2	Fugue institut.		F	Féminin		SP	Suivi psychosocial		CJ	Centre Jeunesse	
3	Voyageur		С	Connu		R	Référence		HC	Héberg. Commun.	
4	Contact autoris.		I	Inconnu		D	Dépannage		RUE	Rue	
5	Rue					SI	Suivi d'intervention		DÉS	Désintox.	
6	Appartement	. :							APP	Appartement	
7	Institution										
8	Autres										

Jeunes rencontrés via le Travail de rue, janvier à août 2008

Γ		Mineurs				Situations d	es mineurs		
MOIS	Garçons	Filles	1er contact	1	2	3	4	5	6
JANVIER	19	13	5	5	8	3	10	6	0
FÉVRIER	14	11	4	3	6	3	8	5	0
MARS	21	17	5	6	10	4	11	7	0
AVRIL	23	31	6	8	14	5	16	11	0
MAI	26	36	2	9	15	6	18	12	2
JUIN	31	32	8	5	13	1	16	28	0
JUILLET	25	28	2	6	18	0	9	20	0
AOÛT	14	16	4	3	12	1	5	9	0
SEPTEMBRE									
OCTOBRE									
NOVEMBRE									
DÉCEMBRE									
TOTAL	173	184	36	45	96	23	93	98	2
	35	7							

Ī		Majeurs	eurs Situation des majeurs									
MOIS	Hommes	Femmes	1er Contact	1	2	3	4	5	6			
JANVIER	3	6	1	7	0	2	4	0	0			
FÉVRIER	12	11	1	10	0	9	1	0	1			
MARS	11	13	1	12	0	10	2	0	0			
AVRIL	10	12	3	12	0	8	4	0	0			
MAI	9	12	2	11	0	6	0	0	0			
JUIN	3	9	1	10	0	2	0	0	0			
JUILLET	4	9	0	9	0	4	0	0	0			
AOÛT	5	2	0	2	0	5	0	0	0			
SEPTEMBRE												
OCTOBRE												
NOVEMBRE												
DÉCEMBRE												
TOTAL	57	74	9	73	0	46	11	0	1			
	1:	31			•		·		·			

LÉGE	LÉGENDE DES SITUATIONS							
1	RUE							
2	FUGUE							
3	APPARTEMENT							
4	DOMICILE FAMILIAL							
5	CENTRE JEUNESSE							
6	AUTRES							

Animation de la fugue

SQUAT Basse-Ville

SQUAT Basse-Ville

- <u>Mission</u>: Offrir un hébergement temporaire aux jeunes de 12 à 17 ans en rupture avec leur milieu d'appartenance.
- · Philosophie d'intervention: Nous nous inscrivons dans la philosophie de réduction des méfaits, notre but étant de favoriser un retour des jeunes dans le milieu d'appartenance.

Historique de la ressource

- 1995: Début de la concertation autour de la pertinence de créer une ressource d'hébergement pour les jeunes à la rue.
- 1999: création de la ressource, sous le nom de «Gîte du Nomade».
- 2003: L'organisme prend le nom de SQUAT Basse-Ville.
- 2007: L'existence de la ressource est plus pertinente que jamais.

Quelques statistiques...

En 2007, plus de 1000 avis de fugue ont été effectués au Service de police de Québec.

En comparaison, le SQUAT a offert environ 300 nuits d'hébergement à des jeunes en fugue.

Quelques statistiques...

53 459 cas de fugues ont été recensés au Canada en 2003

76 % fuient un centre de traitement ou un foyer de groupe

22 % des jeunes fuguent de leur domicile (les filles sont en plus grand nombre dans cette catégorie)

29 % fuguent à répétition

Chaque année, on compte quelques 800 fugues dans les centres jeunesse

Travail de rue

Buts:

- Rejoindre les personnes les plus marginalisées et défavorisées.
- Pont entre celles-ci et les diverses institutions (CJ, CLSC, MDJ, Hôpitaux, organismes communautaires, etc.)

Moyens:

- Déplacements du TR vers leurs milieux;
- · Établissement d'un lien de confiance;
- · Accompagnements et références personnalisés.



MILIEU

GENS À LA RUE

Les adolescents ont...

· Un langage



- · Une apparence (un style)
- · Un répertoire musical
- Certains sports (snowboard, skateboard)





Durant cette période de notre vie, on s'identifie davantage à notre groupe d'amis et on se distancie graduellement de la famille.

L'adolescence c'est ...



Un désir
d'indépendance

 Une période d'affirmation

 Une période d'adaptation

L'adolescent a souvent l'impression que...

- · Les parents n'ont pas confiance en lui
- Qu'ils sont constamment en train de le surveiller (heure de rentrée, où , avec qui...)

Mais surtout...

 Qu'ils ne sont pas en mesure de comprendre, ils sont déconnectés de la réalité (ils sont «OUT»)

Garder le contact à «ON»

- · Avec Qui?
- Un parent ou un adulte de ton entourage avec qui tu te sens à l'aise et surtout en qui tu as confiance.
- Pourquoi?
- Pour avoir l'occasion de parler de ce que tu vis, t'aider à prendre des décisions dans des moments difficiles, même avoir du fun.

En parler avant que certaines situations dégénèrent

* Fuite plus ou moins longue de l'endroit que l'on habite sans l'autorisation de ses parents ou de son tuteur légal.

Legale ou llegale.

- *La fugue n'est pas un crime en soi;
- * Les policiers recherchent les fugueurs lorsque les parents ou les tuteurs légaux les déclarent en fugue (Ils s'inquiètent);
- * Pas de déclaration de fugue = pas de recherche.

Progression de la fugue

- 1. Le jeune dans son milieu d'appartenance
- 2. Situation de tension
- 3. Fugue
- 4. Chez un ami
- 5. Errance
- 6. Chez l'ami de l'ami
- 7. Errance
- 8. Gang de jeunes
- 9. Espace publique
- 10. Délinquance mineure
- 11. Gang de rue et autres adultes abuseurs
- 12. Criminalité et ou itinérance

Derrière chaque fugue il y a une histoire différente

Réflexe de protection

Réaction de frustration

Rejet de l'autorité

Désir de liberté

Pouguoi la tugues.

- * certains veulent fuir la violence et/ou les abus de pouvoir ;
- * d'autres veulent fuir des responsabilités qui leur semblent trop lourdes ;
- * Et/ou des problèmes à l'école;
- * Un faible pourcentage veulent faire réagir leurs parents (les inquiéter),
- * Vivre l'aventure,
- * Et/ou accompagner un autre fugueur.

La luge est souvent in

*Un moyen d'exprimer une révolte, un rejet ou une souffrance.

* La conséquence d'un manque de <u>COMMUNICATION</u>.

Elest rarement

- * Une partie de plaisir.
- * Une vengeance envers ses parents.
- * Un coup de tête sans aucun motif.

- * Apprendre à gérer le stress.
- * Se créer d'autres espaces de réflexion.
- * Se confier à un adulte fiable (tante, prof, MDJ, TR, etc.)
- * Bien choisir ses amis.
- * Demander de l'aide (SQUAT, Tel-Jeune, etc.)

2011-16-SUMBEL

- * La fugue n'est pas un crime;
- * La fugue est la recherche d'un espace de réflexion;
- * Les conséquences de la fugue peuvent être très néfastes :
 - Plus la fugue est longue et plus il est difficile d'en sortir;
 - Il y a un risque élevé de criminalisation et/ou d'itinérance associé à une longue fugue.

Jel de rent

Qui permet de:

- * Faire le point, espace de réflexion;
- * Parler, en toute confidentialité, à des adultes qui ne me jugent pas.

- * L'identité des jeunes de 14 à 17 ans demeure confidentielle.
- * Ils peuvent bénéficier de 3 nuits d'hébergement;
- * Ils s'engagent à prendre contact avec leur tuteur légal au 3^{ième} matin;
- * Ils peuvent revenir dormir après 10 jours;
- * Ils peuvent alors bénéficier de 3 nuits aux mêmes conditions.

ATTENTION!!!

- · Nous sommes <u>légalement</u> tenus d'informer les tuteurs légaux (parents, etc.) de la présence de leur jeune âgé de moins de 14 ans.
- · Les jeunes de 12 et 13 ans ne peuvent se prévaloir de la règle de confidentialité.

En bref, le SQUAT offre un support aux jeunes de 12 à 17 ans qui ont besoin:

- * d'un répit?
- * d'écoute?
- * de médiation?
- * d'accompagnement?
- * d'information?

- * Le SQUAT aide les jeunes dans le besoin. Il n'encourage pas la fugue. Il ne la valorise pas non plus;
- * Le SQUAT n'est pas un lieu pour fuir tes responsabilités;
- * Le SQUAT vise à prévenir la récidive de fugue.